

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 15 AVRIL 2019, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, François Potvin, Jocelyn Robert et Robin Gauthier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

90-2019

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

91-2019

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal des assemblées du 11, 18 et 21 mars 2019 et du 1er avril 2019, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation des comptes du mois de février 2019
8. Demandes au Fonds de la ruralité
9. Adjudication de l'emprunt par billet au montant de 338 600 \$ en vertu des règlements d'emprunt numéro 364-2006 et 379-2007
10. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 338 600 \$ qui sera réalisé le 22 avril 2019
11. Adoption du budget 2019 de l'office municipal d'habitation (OMH) Maria-Chapdelaine et acceptation de la quote-part
12. Adoption du règlement 545-2019, modifiant le règlement sur les nuisances (S.Q.-17-03)
13. Adoption du second projet de règlement d'amendement 543-2019, modifiant le règlement de zonage 424-2011
14. Adoption finale du règlement d'amendement 544-2019, modifiant le règlement sur les permis et certificats 427-2011
15. Avis de motion - Règlement 547-2019 Tarification des biens, services et activités
16. Modification à la politique CCLSC
17. Lotissement des terrains du parc industriel
18. Autorisation du CN - Accès au parc industriel Est
19. Adjudication de contrat pour l'aménagement d'un accès temporaire au parc industriel Est
20. Services professionnels - Étude géotechnique pour conduite d'aqueduc sous le CN (Parc industriel Est)
21. Services professionnels - Rapport d'expertise relativement à la gestion des cours d'eau et aux risques d'inondations
22. Services professionnels - Conception d'une station de pompage dédiée aux eaux usées
23. Adjudication de contrat pour la réhabilitation du puits numéro 3
24. Adhésion à la coopérative d'informatique municipale (CIM)
25. Dérogation mineure au 1236 rue Roy
26. Dérogation mineure au lot 3308662
27. Ministère des Transports - Balayage de rues par le service des travaux publics
28. Achat d'un VUS
29. Cession de chemin dans le secteur de l'Ile-aux-Trembles
30. Registre des armes à feu
31. Officialisation d'engagement d'employé - Postes à la CAO
32. Autorisation de passage - Grand Tour Desjardins 2019

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

33. Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2019
34. Correspondance
35. Rapport des élus
36. Questions du public
37. Varia
 - a) Motion de félicitations - Éperviers
38. Prochaine assemblée publique le 13 mai 2019
39. Levée de l'assemblée

92-2019

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

93-2019

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES
ASSEMBLÉES DU 11, 18 ET 21 MARS 2019 ET DU
1ER AVRIL 2019, AVEC DISPENSE DE LECTURE :**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire tenue le 11 mars et des assemblées extraordinaires tenues les 18 et 21 mars et le 1er avril 2019, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire tenue le 11 mars et des assemblées extraordinaires tenues les 18 et 21 mars et le 1er avril 2019, tel que déposé à la présente séance.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

94-2019

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

95-2019

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Chambre de commerce	
Foire commerciale (plan de commandite)	2 000 \$
Cocktail	500 \$
Moisson Saguenay-Lac-Saint-Jean	
Aide financière 2018-2019	200 \$
Foire commerciale	
Publicité à Planète 100,3	299 \$
Mois de Marie	
Prêt du chapiteau (sans montage)	valeur de 250 \$
UPA	
Banquet du syndicat local (2 billets)	200 \$
Société canadienne du cancer	
Don au Relais pour la vie	200 \$

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Polyvalente de Normandin	
Gala Méritas 2019	180 \$
Souper-bénéfice (Bières et saucisses, 2 billets)	100 \$
Héritage agricole Lac Saint-Jean	
Inauguration (Souper-spectacle, 2 billets)	100 \$
Quilles et Loisirs	
Brunch (6 billets)	120 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: Cégep de Saint-Félicien (Défi osentreprendre), Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) (adhésion 2019), Traversée internationale du lac St-Jean.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

96-2019

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
FÉVRIER 2019 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de février 2019 et que le tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de février 2019 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de février 2019, pour un montant de 397 935.85 \$, le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifiées par l'élue mandatée à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DE CRÉDIT
DU DIRECTEUR FINANCIER NUMÉRO 02-2019

Je soussigné, Gilles Potvin, directeur financier de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

97-2019

DEMANDES AU FONDS DE LA RURALITÉ :

CONSIDÉRANT les demandes suivantes, qui sont recommandées par le CCLSC:

Organisation	Projet	Subvention demandée
Ville de Normandin	Semaine de relâche	300 \$
Ville de Normandin (CCLSC)	Fête de la famille	1 500 \$
Ville de Normandin (CAO)	Projet d'équipement pour la piscine	1 400 \$
Ville de Normandin	Estrades aux terrains sportifs	1 000 \$
Maison des jeunes	Projet Acti Sports (salaires animateurs)	1 836.86 \$
Comité de quartier	Parc Siméon-Théberge	1 800 \$
Tournoi de balle Normandin	Local de vente et rangement	1 500 \$
Les Zanimés	Projet de projecteur	1 000 \$
Cercle des fermières	Réparation de métiers	690 \$

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal accepte d'agir à titre de partenaire de projet dans le cadre des demandes faites par les organismes nommés précédemment.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

98-2019

ADJUDICATION DE L'EMPRUNT PAR BILLET AU
MONTANT DE 338 600 \$ EN VERTU DES
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 364-2006
ET 379-2007 :

ATTENDU que la Ville de Normandin a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique "Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal", des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 22 avril 2019, au montant de 338 600 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
27 300 \$	2,25000 %	2020
28 000 \$	2,30000 %	2021
28 900 \$	2,40000 %	2022
29 800 \$	2,50000 %	2023
224 600 \$	2,70000 %	2024
Prix: 98,00000 Coût réel: 3,15726 %		

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES PLAINES BORÉALES		
27 300 \$	3,49000 %	2020
28 000 \$	3,49000 %	2021
28 900 \$	3,49000 %	2022
29 800 \$	3,49000 %	2023
224 600 \$	3,49000 %	2024
Prix: 100,00000 Coût réel: 3,49000 %		

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
- b) Que la Ville de Normandin accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 22 avril 2019 au montant de 338 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 379-2007 et 364-2006. Ces billets sont émis au prix de 98,00000 pour chaque 100.00 \$, valeur nominale des billets, échéant en série de cinq (5) ans.
- c) Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

99-2019

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE
COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN
EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 338
600 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 22 AVRIL 2019 :

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Normandin souhaite emprunter par billets pour un montant total de 338 600 \$ qui sera réalisé le 22 avril 2019, réparti comme suit:

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
379-2007	293 800 \$
364-2006	44 800 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 379-2007 et 364-2006, la Ville de Normandin souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit:

1. les billets seront datés du 22 avril 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 avril et le 22 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le directeur des finances;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

2020	27 300 \$	
2021	28 000 \$	
2022	28 900 \$	
2023	29 800 \$	
2024	30 700 \$	(à payer en 2024)
2024	193 900 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 379-2007 et 364-2006 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 avril 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

100-2019

ADOPTION DU BUDGET 2019 DE L'OFFICE
MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) MARIA-
CHAPDELAINÉ ET ACCEPTATION DE LA
QUOTE-PART :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que la Ville de Normandin approuve le budget 2019 de l'Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine, montrant des revenus de 170 205 \$ et des dépenses de 359 076 \$, résultant en un déficit prévu à répartir de 18 887 \$.
- b) Que la Ville de Normandin accepte de concourir au déficit prévu pour un montant de 18 887 \$, soit la proportion de 10 % convenue au protocole d'entente signé avec la Société d'habitation du Québec et prévoit une réserve pour budget supplémentaire en cours d'année de 1 000 \$.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- c) Que la Ville de Normandin accepte de concourir pour un montant estimé de 5 863 \$, soit 10 % du montant des subventions versées pour le programme de subvention au logement (P.S.L.).

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

101-2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT 545-2019,
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES
NUISANCES (S.Q.-17-03) :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2019;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement numéro S.Q.-17-03 (suite numérique 545-2019) concernant les nuisances.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

102-2019

ADOPTION DU SECOND PROJET DE
RÈGLEMENT D'AMENDEMENT 543-2019,
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 424-
2011 :

CONSIDÉRANT que la Ville a tenu l'assemblée de consultation publique un peu plus tôt, pour le projet de règlement 543-2019 modifiant le règlement de zonage 424-2011 et ses amendements afin de:

- Retirer la garde de poules des usages interdits dans le périmètre urbain et dans les zones d'affectation dominante villégiature (V);
- Permettre et encadrer la garde de poules à titre d'usage complémentaire à un usage habitation;
- Permettre les poulaillers et enclos extérieurs à titre de bâtiment complémentaire à un usage habitation;
- Ajouter des normes encadrant les poulaillers domestiques.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le second projet de règlement, sans modification;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

a) Que le conseil municipal de Normandin adopte le second projet de modification numéro 543-2019 afin de mettre à jour certaines dispositions.

b) Que le texte de ce second projet de modification numéro 543-2019 fasse partie de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

103-2019

ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT
D'AMENDEMENT 544-2019, MODIFIANT LE
RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS
427-2011 :

CONSIDÉRANT que la Ville a tenu l'assemblée de consultation publique un peu plus tôt, pour le projet de règlement 544-2019 modifiant le règlement sur les permis et certificats 427-2011 et ses amendements afin de:

- Assujettir les usages complémentaires à un usage habitation, notamment la garde de poules, à l'obtention d'un certificat d'autorisation.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le second projet de règlement, sans modification;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

- a) Que le conseil municipal de Normandin adopte le second projet de modification numéro 544-2019 afin de mettre à jour certaines dispositions.
- b) Que le texte de ce second projet de modification numéro 544-2019 fasse partie de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

104-2019

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 547-2019
TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET
ACTIVITÉS :

Monsieur le conseiller Robin Gauthier, donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une assemblée subséquente, un règlement numéro 547-2019 ayant pour objet d'établir la tarification des biens, services et activités de la Ville de Normandin.

Une projet de ce règlement est également présenté séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption.

105-2019

MODIFICATION À LA POLITIQUE CCLSC :

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif en loisirs, sports et culture (CCLSC) ont révisé leurs règlements généraux en vue de clarifier le rôle des membres et de mieux être aux faits des besoins de la population;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que la politique intitulée *Comité consultatif en loisirs, sports et culture (CCLSC)* soit modifiée comme suit:

- À l'article 1: Ajout de "ou tout citoyen" à la suite de "... et propose des recommandations au Conseil sur toutes les questions que le Conseil..."

Ajout de "autant des citoyens qu'ils représentent, que" à la suite de "Les mandats sur lesquels il travaille lui proviennent..."

Ajout de l'article 1.2 : "Le Comité a aussi la tâche de mettre en place des plans d'action concernant le tourisme, la culture, le sport, la jeunesse, la famille, les aînés et les bénévoles, ainsi que de 'assurer de leur suivi."

- À l'article 2: Modifié "dix (10)" membres résidant... par "onze (11)" membres résidants... et "huit (8)" membres représentant... par "neuf (9)" membres représentants...

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Ajout du milieu représenté "BÉNÉVOLE".

Ajout de la mention "... et doivent avoir complété le formulaire de mise en candidature à l'annexe A." à la suite de "Tous les membres sont nommés par résolution du Conseil..."

- À l'article 5: Modifié le nombre de rencontres de "trois (3)" par "six (6)" et ajout de la mention "...où un thème particulier sera traité..."

Modifié le quorum de "cinq (5)" à "six (6)" membres.

- Ajout de l'article 6 Entrée en vigueur:

"6.1 Le texte de cette politique entre en vigueur à compter de son adoption et le demeure jusqu'à ce qu'il soit modifié."

"6.2 La présente politique sera révisée au besoin."

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

106-2019

LOTISSEMENT DES TERRAINS DU PARC
INDUSTRIEL :

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réaliser le lotissement des terrains du parc industriel Est;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil municipal autorise le lotissement des terrains du parc industriel Est par la firme Girard Tremblay Gilbert Arpenteurs-géomètres au coût de 9 528.98 \$, taxes incluses.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

107-2019

AUTORISATION DU CN - ACCÈS AU PARC
INDUSTRIEL EST :

CONSIDÉRANT que pour aménager l'accès au parc industriel Est, il faut traverser l'emprise du CN;

CONSIDÉRANT que le CN doit préalablement approuver tous éventuels travaux de construction dans son emprise et s'assurer de la conformité de ceux-ci;

CONSIDÉRANT que le CN doit mandater son propre personnel, détenant les qualifications nécessaires pour effectuer les travaux d'analyse;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

a) La Ville autorise le CN à effectuer les travaux d'analyse nécessaire conduisant à la délivrance de l'approbation pour les travaux d'accès au parc industriel Est (signaleurs, localisation de câbles et fibres optiques et consultant en géotechnique pour analyser le rapport à venir).

b) Autorise M. Steeve Mailloux, directeur des travaux publics à émettre un bon de commande de 15 000 \$, financé à même le fonds général, et à signer les documents nécessaires aux autorisations requises du CN.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

108-2019

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR
L'AMÉNAGEMENT D'UN ACCÈS TEMPORAIRE
AU PARC INDUSTRIEL EST :

CONSIDÉRANT que dans l'attente des autorisations pour la traverse permanente du CN, il faut un accès temporaire au parc industriel Est;

CONSIDÉRANT qu'il est possible d'aménager un tel accès via un chemin agricole du rang 8;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

Soumissionnaire invité	Prix*	Remarque
G. Lévesque Terrassement	58 424 \$	
Fernand Boilard inc.	-	Non déposé
Construction Unibec	-	Non déposé

**Les prix excluent les taxes.*

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que la Ville de Normandin accorde le contrat de services professionnels pour l'aménagement d'un accès temporaire au parc industriel Est via le rang 8, à G. Lévesque Terrassement au coût de 58 424 \$, plus taxes, tel que mentionné dans l'offre déposée le 21 mars 2019.
- b) Que monsieur Steeve Mailloux, directeur des Travaux publics soit autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

109-2019

SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE
GÉOTECHNIQUE POUR CONDUITE
D'AQUEDUC SOUS LE CN (PARC INDUSTRIEL
EST) :

CONSIDÉRANT le projet d'accès et de desserte du futur parc industriel Est;

CONSIDÉRANT les exigences du CN pour appuyer notre demande d'autorisation pour une nouvelle traverse ferroviaire;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que la Ville de Normandin accorde le contrat de services professionnels pour l'étude géotechnique pour la mise en place d'une conduite par forage, à la firme Englobe au coût de 14 100 \$, plus taxes, tel que détaillé dans l'offre numéro 2019-P153-0093.
- b) Que monsieur Steeve Mailloux, directeur des Travaux publics soit autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

110-2019

SERVICES PROFESSIONNELS - RAPPORT
D'EXPERTISE RELATIVEMENT À LA GESTION
DES COURS D'EAU ET AUX RISQUES
D'INONDATIONS :

CONSIDÉRANT les inondations du 6 septembre 2018;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire connaître des solutions pour éviter que ce genre de situation ne se répète;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels déposée par Tetra Tech;

CONSIDÉRANT que le contrat sera financé à même l'excédent accumulé non affecté;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que le conseil de la Ville de Normandin accepte l'offre de services professionnels de la firme Tetra Tech pour la préparation d'un rapport d'expertise relativement à la gestion optimale de l'eau de surface dans les secteurs agricoles en amont du périmètre urbain, au coût de 16 600 \$ plus taxes.
- b) Que monsieur Steeve Mailloux, directeur des Travaux publics soit autorisé à signer l'offre de service, pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

111-2019

SERVICES PROFESSIONNELS - CONCEPTION
D'UNE STATION DE POMPAGE DÉDIÉE AUX
EAUX USÉES :

CONSIDÉRANT que dans le cadre du développement du parc industriel Est et avec la venue d'une usine de congélation de bleuets qui rejettera des eaux de traitement (fortes en DBO5) qui ne doivent pas déborder, une station de pompage dédiée sera nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'un protocole a été signé avec les promoteurs et la Régie du parc industriel de la MRC Maria-Chapdelaine et que des négociations auront lieu pour établir le pourcentage de chacun pour cette phase;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme MSH (No SI-19_018_NORMSP), pour la conception et plans et devis;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que la Ville de Normandin accorde le contrat de services professionnels pour la conception, plan et devis de la station de pompage dédiée ainsi qu'un émissaire de refoulement à la firme MSH au coût de 18 085 \$, plus taxes.
- b) Que monsieur Steeve Mailloux, directeur des Travaux publics soit autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

112-2019

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA
RÉHABILITATION DU Puits NUMÉRO 3 :

CONSIDÉRANT que la Ville doit réhabiliter ses 3 puits d'eau potable en alternance et selon une fréquence préétablie ou au besoin;

CONSIDÉRANT qu'en raison d'une diminution significative du rendement du puits numéro 3 en 2018, c'est ce dernier qui sera nettoyé cette année;

CONSIDÉRANT que ces travaux seront financés à même le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

- a) Que la Ville de Normandin accorde le contrat de services professionnels pour la réhabilitation du puits d'eau potable numéro 3, à la firme R.J. Lévesque & Fils au coût de 21 025 \$, plus taxes, tel que détaillé dans l'offre numéro SOU000088.
- b) Que monsieur Steeve Mailloux, directeur des Travaux publics soit autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

113-2019

**ADHÉSION À LA COOPÉRATIVE
D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM) :**

ATTENDU que plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

ATTENDU que la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

ATTENDU que la Ville de Normandin a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts de qualification de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

- a) Que la Ville de Normandin souscrive à vingt (20) parts de qualification de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200 \$);
- b) Que la Ville de Normandin adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;
- c) Que M. Mario Fortin, maire, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Ville de Normandin y compris le contrat à intervenir avec la CIM;
- d) Que M. Mario Fortin, maire, agisse à titre de représentant de la Ville de Normandin dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

114-2019

DÉROGATION MINEURE AU 1236 RUE ROY :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une demande de dérogation mineure, pour la propriété sise au 1236 rue Roy, en regard du garage existant;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette demande rendrait conforme la localisation d'un garage existant à 0.59 mètre de la limite arrière et 0.67 mètre de la limite latérale alors que le règlement prévoit une distance minimale de 1.5 mètre dans les deux cas;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été produit le 12 mars dernier, avisant la population que le conseil municipal statuerait sur ladite demande à la présente séance;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de l'urbanisme recommande au conseil de la ville de Normandin d'acquiescer à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'est venue se faire entendre par le conseil relativement à cette demande à la présente séance et qu'autoriser la demande ne porte préjudice à aucune autre personne;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que la dérogation mineure demandée pour la propriété sise au 1236 rue Roy, soit, et est acceptée par le conseil de ville de Normandin et que soit autorisée, par le fait même, que la localisation du garage existant soit à 0.59 mètre de la limite arrière et 0.67 mètre de la limite latérale alors que le règlement prévoit une distance minimale de 1.5 mètre dans les deux cas;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

115-2019

DÉROGATION MINEURE AU LOT 3308662 :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une demande de dérogation mineure, pour le lot numéro 3 308 662, situé entre le 678 et le 696 rue St-Cyrille, en regard de l'érection d'un nouveau bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette demande autoriserait l'érection d'un bâtiment demi-sphérique de 9.14 mètres par 18.29 mètres alors que ce type de bâtiment est interdit dans cette zone;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été produit le 12 mars dernier, avisant la population que le conseil municipal statuerait sur ladite demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de l'urbanisme recommande au conseil de la ville de Normandin le refus de cette demande, car le projet n'est pas conforme dans cette zone;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que la dérogation mineure demandée pour le lot numéro 3308662, soit, et est refusée par le conseil de ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

116-2019

MINISTÈRE DES TRANSPORTS - BALAYAGE DE
RUES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports demande à la Ville de procéder au balayage mécanisé des artères sous leur juridiction (rue St-Cyrille et avenue du Rocher Est);

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que le conseil municipal de Normandin autorise le service des travaux publics à réaliser les travaux de balayage requis par le ministère des Transports sur les parties urbaines de la rue St-Cyrille et de l'avenue du Rocher (route 169) sous juridiction provinciale;
- b) Que monsieur Steeve Mailloux, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer les documents nécessaires.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

117-2019

ACHAT D'UN VUS :

CONSIDÉRANT que la camionnette actuelle utilisée par le directeur des travaux publics sera laissée aux employés des travaux publics afin de rajeunir la flotte de véhicule;

CONSIDÉRANT que l'achat d'une camionnette était prévu au budget 2019;

CONSIDÉRANT que le poste de directeur des travaux publics ne requiert pas l'usage spécifique d'une camionnette et qu'un VUS sera plus économique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'utiliser une partie du fonds de roulement pour un montant de 21 500 \$ plus taxes pour défrayer ce coût, le tout tel que permis par l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

- a) Que le conseil municipal de la Ville de Normandin autorise l'achat d'un VUS usagé Toyota Rav4 AWD 2016 de *Automobiles Léandre Boutin* de Saint-Félicien et que M. Steeve Mailloux, directeur des travaux publics soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour et au nom de la Ville.
- b) Que soit autorisé un emprunt de 21 500 \$ plus taxes au fonds de roulement pour défrayer le coût d'achat dudit VUS.
- c) Que ce montant soit amorti également sur les cinq (5) prochaines années, soit un maximum de 4 944 \$ de 2019 à 2023 inclusivement.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

118-2019

**CESSION DE CHEMIN DANS LE SECTEUR DE
L'ILE-AUX-TREMBLES :**

CONSIDÉRANT l'intérêt des propriétaires des lots 5213307 et 5213306 d'acquiescer le chemin situé entre leurs deux propriétés;

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a demandé l'accord de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville a d'autres accès possibles;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

- a) Que le conseil municipal de Normandin ne s'objecte pas à la cession de la portion de chemin entre les lots 5213307 et 5213306 aux propriétaires de ces mêmes lots, et uniquement utilisé par ces derniers.
- b) Que les frais encourus par cette cession de chemin seront à la charge des futurs propriétaires.
- c) Que monsieur Mario Fortin et madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière soient autorisés à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Normandin.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

119-2019

REGISTRE DES ARMES À FEU :

CONSIDÉRANT que l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard a forcé, en juin 2016, la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

CONSIDÉRANT que la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restrictions du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;

CONSIDÉRANT que l'implantation de ce registre (\$17 millions pour la mise en place et \$5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

CONSIDÉRANT que le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

CONSIDÉRANT qu'en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

CONSIDÉRANT que le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de \$2 millions à \$2 milliards), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT que ce registre doit être modifié afin de le rendre plus viable et fonctionnel en limitant ce registre seulement aux armes de poing considéré comme les plus dangereuses et destructrices;

CONSIDÉRANT que les différentes associations des chasseurs ont manifesté publiquement leur demande de modification du registre;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que la Ville de Normandin invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière et de modifier la loi en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction.
- b) Que le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace.
- c) Que le Conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales.
- d) Que le Conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires.
- e) Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la MRC de Maria-Chapdelaine et à toutes ses municipalités.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

120-2019

OFFICIALIZATION D'ENGAGEMENT
D'EMPLOYÉ - POSTES À LA CAO :

CONSIDÉRANT que des postes ont été ouverts pour des emplois saisonniers réguliers à la Ville de Normandin, pour le site touristique de la Chute à l'Ours;

CONSIDÉRANT que des entrevues ont permis d'évaluer les candidats qui avaient postulé pour ces postes;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner les engagements des candidats retenus par le comité du personnel;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal entérine l'engagement des personnes suivantes à titre de personnel saisonnier régulier à la Ville de Normanidn, aux dates de début d'emploi mentionnées ci-bas et selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur:

NOM	POSTE	DÉBUT
Réal Dion	Gardien de nuit	17 mai 2019
Luc Tremblay	Gardien de nuit	16 juin 2019
Lyndsay Guay	Préposée à l'entretien	9 juin 2019

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

121-2019

AUTORISATION DE PASSAGE - GRAND TOUR
DESJARDINS 2019 :

CONSIDÉRANT le passage du Grand Tour Desjardins 2019 dans notre municipalité le 6 août prochain;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage des cyclistes dans notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil de la Ville de Normandin autorise le passage des cyclistes du Grand Tour Desjardins 2019, le mardi 6 août 2019 via le réseau routier du territoire de la municipalité.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

122-2019

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE
DE LA SANTÉ MENTALE 2019 :

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai;

CONSIDÉRANT que le thème "Découvrir c'est voir autrement" vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population au Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 "Semaine de la santé mentale" et invite tous les citoyennes et les citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce Découvrir c'est voir autrement.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

123-2019

CORRESPONDANCE :

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports; **OBJET:** Accusé réception de notre résolution concernant la reconduction et la bonification du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte.

Municipalité d'Albanel; **OBJET:** Résolution d'appui concernant la nomination d'un représentant au CA de l'OMH Maria-Chapdelaine.

MRC de Maria-Chapdelaine; **OBJET:** Confirmation d'une aide financière de 6 552 \$ dans le cadre du Fonds de développement territorial des ressources pour le projet *Remplacement de matériel et d'équipement pour la Foire commerciale de Normandin*.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur; **OBJET:** Transmission du calendrier des versements relatifs à l'aide financière accordée pour le projet de remplacement du système de réfrigération et de modification du bâtiment pour le centre sportif.

124-2019

RAPPORT DES ÉLUS :

Chacune des élues et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

125-2019

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

126-2019

VARIA :

Monsieur le conseiller François Potvin propose que des félicitations soient transmises à l'organisation et aux joueurs des Éperviers Junior AA pour leur victoire des séries 2019. Les membres du conseil leur souhaitent également bonne chance pour la coupe Dodge.

127-2019

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 13 MAI
2019 :

128-2019

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que l'assemblée soit et est close à 21 heures 15.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière